



Cyber harcèlement anonyme et forte présomption sur l'identité)

Par **origineelle**, le **08/08/2013** à **14:54**

Bonjour,

Je subis du harcèlement via un site de rencontres depuis plusieurs semaines. Le problème étant que la semaine passée, cette personne a commencé à contacter des profils au hasard et envoyer des propos diffamatoires me concernant (stipulant que j'étais folle, droguée et alcoolique, mais le plus grave étant qu'elle précise où je travaille !) J'ai de fortes présomptions sur l'identité de la personne responsable et ai conservé copie de nombreux échanges via le site de rencontres, puis ensuite par mail où la personne dément depuis le départ être à l'origine de ces actions. Or, le style d'écrits lui même justifie l'identité de la personne.... Je finis par désespérer de trouver de l'aide, la police me dit qu'une plainte contre X ne sera jamais traitée et qu'en revanche, une plainte nominative, en cas d'erreur, peut se retourner contre moi. J'ai conservé moult échanges et écrits recensés à ce jour, j'ai pris contact avec le site de rencontre et le modérateur a même fini par suspendre un des profils créé en casue (la personne a en effet créé au moins 12 profils différents pour opérer à ce jour et ce en l'espace de 6 mois). Quelqu'un pourrait-il me conseiller quels sont les recours à ma disposition ? Je commence à être fortement angoissée par tout ceci, tant que la personne s'adressait à moi directement je pouvais encore le gérer mais là, cela va beaucoup plus loin, et ce jusqu'à dire où je travaille !! Merci pour vos retours ou votre aide....Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2013** à **18:39**

Bonjour,

La police n'a aucun pouvoir de refuser le dépôt d'une plainte. Si vous y retournez pour y déposer plainte et qu'ils refusent encore, n'insistez pas mais constituez-vous un dossier et déposez plainte directement au greffe du tribunal, à l'attention du procureur.

Par amajuris, le **08/08/2013** à **20:31**

originelle ne dit pas que la police a refusé sa plainte mais qu'elle serait sans doute classée sans suite ce qui est vraisemblable et comme il est déconseillé qu'elle porte plainte contre une personne nommément désignée, je ne vois pas ce qu'elle peut faire sauf à essayer d'obtenir des preuves contre cette personne.

cdt